

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20251009-2025_112_BC_30-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SIX OCTOBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2025_112_BC_30
Partenariat avec France Volontaires -
Programme 2025 : Dispositif
Volontariat à la Solidarité
Internationale - VSI

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
13/10/2025

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2025

**AFFAIRE N°2025 112 BC 30 : PARTENARIAT AVEC FRANCE VOLONTAIRES - PROGRAMME 2025 :
DISPOSITIF VOLONTARIAT À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - VSI**

Le Président de séance expose :

Contexte général

L'action extérieure des collectivités locales s'est au fil des années développée et s'inscrit aujourd'hui dans un cadre d'intervention bien défini. (Article L 1115-1 et suivants du CGCT).

Les collectivités locales (Régions, Département, Métropoles, communes et groupements de communes) ont ainsi la possibilité de conclure des conventions de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères, dans le respect des engagements internationaux de l'Etat.

Les collectivités territoriales participent ainsi à l'effort de solidarité et d'aide au développement selon des modalités diverses ; soit à travers des projets de coopération décentralisée, soit par l'octroi de subventions ou participations aux opérateurs et structures associations locales et étrangères (ONG...).

Disposant d'un cadre juridique adapté et de financements intéressants (Etat, Union Européenne, Région), certaines collectivités locales Réunionnaises se sont impliquées, depuis de nombreuses années, dans cette politique, contribuant ainsi à la solidarité régionale et au codéveloppement avec les pays du bassin indianocéanique, pour partie à l'origine du peuplement de La Réunion.

Le Territoire de l'Ouest ayant décidé de relancer et structurer sa politique de coopération, a adopté le 6 mars 2023 un cadre d'intervention globale et cohérent.

La feuille de route stratégique proposée par les élus s'appuie sur 3 axes majeurs :

- 1 Le partage de l'expertise technique du Territoire de l'Ouest à travers ses domaines de compétences,
- 2 La mobilité des jeunes avec l'ouverture du territoire sur l'Océan Indien,
- 3 Le développement d'échanges culturels et solidaires avec les populations des pays voisins

Divers partenariats et projets ont d'ores et déjà été engagés depuis 2023. À titre d'exemples :

- La signature d'une convention quinquennale (2023–2026) avec la Commune Urbaine de Sainte-Marie, dont le projet phare porte sur l'accompagnement du TCO à la structuration de la gestion des déchets de cette collectivité ;
- Le soutien apporté à l'ONG Eau de Coco pour la mise en place d'un centre socio-éducatif en faveur des enfants des rues à Tuléar ;
- Le partenariat avec l'École Supérieure d'Art de La Réunion (ESAR) dans le cadre d'un projet de coopération culturelle, notamment une recherche sur l'histoire de la piraterie dans l'Océan Indien ;
- L'organisation de sessions de formation pour les acteurs de la coopération du territoire ;
- Des échanges d'expériences, notamment techniques, avec des collectivités et institutions régionales ;
- Des actions de mobilité à l'international pour plusieurs jeunes dans le cadre de dispositifs de volontariat ;
- Un accompagnement aux communes qui souhaitent développer leurs propres actions de coopération décentralisée.

En 2025, le TCO souhaite poursuivre et renforcer son action en confortant les projets engagés et en initiant de nouvelles actions et partenariats. C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent projet relatif au programme 2025 de Volontariat de Solidarité Internationale (VSI).

France Volontaires est une organisation française (GIP) créée en 1963 sous le nom de l'Association Française des Volontaires du Progrès, devenue France VOLONTAIRES en 2009. Elle joue un rôle majeur dans la promotion et la coordination de la mobilité internationale des volontaires. Elle est le fruit d'un partenariat entre l'État français, des collectivités territoriales, des organisations de solidarité internationale et des associations engagées dans le volontariat.

Son objectif principal est de favoriser l'engagement des citoyens français dans des actions de solidarité à l'international, en leur offrant des opportunités de volontariat dans divers domaines tels que l'éducation, la santé, l'environnement, le développement économique, et bien d'autres encore,

Les principaux axes d'interventions de France Volontaires :

- Promotion du Volontariat International: France Volontaires œuvre à sensibiliser et encourager les citoyens français à s'engager dans des missions de volontariat à l'étranger. Cela inclut la promotion des différentes formes de volontariat, comme le Service Civique International ou le Volontariat de Solidarité Internationale.
- Coordination des Programmes: France Volontaires joue un rôle de coordination entre les différentes organisations partenaires impliquées dans le volontariat international. Cela comprend les ONG, les associations locales, les gouvernements étrangers et les organismes internationaux.
- Accompagnement des Volontaires: L'organisation assure un suivi et un accompagnement des volontaires avant, pendant et après leur mission à l'étranger. Cela peut inclure des formations pré-départ, un soutien logistique sur place, ainsi que des sessions de retour pour faciliter la réintégration à la vie en France.
- Promotion des Valeurs de Solidarité et de Citoyenneté: France Volontaires vise à promouvoir les valeurs de solidarité, de respect des différences culturelles et de citoyenneté active à travers les expériences de volontariat à l'international. Cela contribue à renforcer les liens entre la France et les pays partenaires, tout en favorisant un échange interculturel enrichissant.

France Volontaires joue un rôle important dans la facilitation de la mobilité internationale des volontaires français, tout en promouvant les valeurs de solidarité et d'engagement citoyen à travers le monde.

La Réunion dispose d'une agence régionale située à Saint Denis couvrant l'Océan Indien.

Le programme de Volontariat à la Solidarité Internationale 2025 consiste à :

Renouveler l'affectation d'un (e) VSI à l'île Sainte-Marie pour accompagner les projets en cours et ceux à venir soutenus par le Territoire de l'Ouest, en particulier :

- La mise en œuvre de la convention cadre de partenariat Territoire de l'Ouest/CUSM signée en 2023 pour 4 ans
- Le projet Gestion des déchets avec l'ONG GRET
- Le projet Esprit Beach mené par 974 Action
- Les actions culturelles menées en lien avec l'École Supérieure d'Art de La Réunion

D'une manière générale, le VSI est le relais du Territoire de l'Ouest sur place pour animer le partenariat institutionnel et suivre les actions de coopération initiées avec les autorités locales.

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs :	Montant (€)	Pourcentage
Europe (Interreg)	24 745,20	47 %
État (France Volontaires)	23 422,67	45 %
Territoire de l'Ouest	4 366,80	8 %
Total	52 534,67	100 %

La participation du Territoire de l'Ouest est de 4 366.80 €, soit 8 % du budget global du projet estimé à 52 534.67 €.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/08/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/08/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20251009-2025_112_BC_30-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER l'attribution d'une participation financière d'un montant maximum de 4 366.80 € à France Volontaires pour l'affectation d'un poste VSI à Madagascar au titre du programme 2025 ;**
- **VALIDER le projet de convention ;**
- **AUTORISER le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président